MON MASTER ET APRÈS ?

Tables rondes alumni 2026 - Futur·es Psychologues

Informations pratiques destinées aux étudiant·es sortant·es des filières de Master en Sciences psychologiques

ULB

FACULTÉ DE PSYCHOLOGIE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LOGOPÉDIE



Sources prioritaires d'information

Fédération Belge des Psychologues (FBP) : https://fr.bfp-fbp.be/
Commission des Psychologues : https://www.compsy.be/

Checklist Prioritaire pour les 3 premiers mois

1. Obtenir l'**attestation de réussite de l'ULB**
2. S'inscrire à la **Commission des Psychologues**

Plus en détail...

Essentiel après la proclamation (pour toutes et tous)

- Récupérer l'attestation de réussite à l'université.
- S'inscrire à la Commission des Psychologues pour pouvoir porter officiellement le titre de psychologue (https://www.compsy.be/web/signup). Utiliser le titre de psychologue sans diplôme ni inscription à la Commission des Psychologues constitue un abus de titre sanctionné par la loi. Une cotisation annuelle est demandée pour le maintien de l'inscription.
- S'inscrire comme demandeur·euse d'emploi (Actiris/Le Forem) si nécessaire pour sécuriser une allocation.
- Penser à s'affilier à la Fédération Belge des Psychologues (non obligatoire)

Essentiel après la proclamation pour les psychologues clinicien·nes

La loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé définit la psychologie clinique comme : « *l'accomplissement habituel d'actes ayant pour objet ou présentés comme ayant pour objet, à l'égard d'un être humain et dans un cadre de référence scientifiquement étayé de psychologie clinique, la prévention, l'examen, le dépistage ou l'établissement du psychodiagnostic de souffrances psychiques ou psychosomatiques, réelles ou supposées, et la prise en charge ou le soutien de cette personne* » (art. 68/1, §3).

Pour exercer comme psychologue clinicien·ne en Belgique, il faut disposer :

- **d'un agrément**
- **d'un visa**

Depuis le 18 février 2026, la procédure a été simplifiée : la demande d'agrément est introduite en premier auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puis le visa est délivré automatiquement par le SPF Santé publique.

Étape 1 : obtenir l'agrément

La demande s'effectue via le portail électronique AGSS : https://agrementsante.cfwb.be/
Les titulaires d'un diplôme de master en psychologie clinique délivré par une université de la Fédération Wallonie-Bruxelles doivent notamment fournir :

- **le diplôme**
- **le supplément au diplôme**
- **les documents authentifiés par l'université selon les instructions du portail**

Étape 2 : obtention du visa

Après l'obtention de l'agrément, le visa est transmis automatiquement par le SPF Santé publique. Aucune demande distincte ne doit normalement être introduite par le ou la diplômé·e. Vous pourrez vérifier votre situation dans le moteur de recherche du SPF Santé publique.

Pour les (futur·es) indépendant·es

- S'inscrire à la **Banque Centrale des Entreprises** (guichet d'entreprise) pour les indépendant·es.
- Demander un **numéro de TVA** (uniquement si vous vendez des services non thérapeutiques pour un montant supérieur à 25 000 €/an).
- S'affilier à une **caisse d'assurance sociale** dès le premier jour d'activité (cotisations trimestrielles) : https://socialsecurity.belgium.be/fr/elaboration-de-la-politique-sociale/independants/liste-des-caisses-dassurances-sociales
- Souscrire à une **assurance responsabilité professionnelle**
- S'inscrire à une **mutuelle**.
- Ouvrir **compte professionnel**, tenir un r**egistre des prestations** (dates, heures, codes), envisager un comptable, anticiper les versements anticipés d'impôts.
- **Se faire connaître** : réseau local (médecins, CPMS, psychologues…), affiliation à une association professionnelle, cartes de visite, candidatures spontanées.

Démarches pour être psychologue de première ligne

1. **Identifier le réseau de santé mentale de ta région :**
 - Bruxelles : Réseau Bru-Stars, Psybru, Réseau 107, etc.
 - Wallonie : Réseaux comme RéHAS, Réseau Phare, Réseau Chapelle-aux-Champs, Réseau Liège Est, etc.
 - Flandre : Geestelijke Gezondheidszorg Netwerken (GGZ Netwerken).
2. **Consulter leurs offres d'emploi ou appels à candidatures :**
 - Souvent publiées sur leurs sites web, sur psychologues.be, Le Soir Emploi, ou directement sur leurs pages Facebook.
 - Exemples :

 https://reseau107bw.be/

 https://www.psybru.be/
3. **Répondre à l'appel à candidatures en envoyant :**
 - ton CV ;
 - une lettre de motivation centrée sur ta vision du travail en première ligne ;
 - tes preuves d'agrément et d'inscription à la Commission des psychologues.
4. **Si ton profil correspond, le réseau t'intègre comme collaborateur sous convention (tu restes indépendant, rémunéré à l'acte via l'INAMI).**